



REGLEMENTATION PROVINCIALE

Direction provinciale chargée de l'application du texte :
- Direction des ressources humaines

M7

ARRÊTÉ

n° 3821-2017/ARR/DRH du 21 décembre 2017

portant nomination des représentants de l'administration et du personnel membres du comité technique paritaire de l'administration de la province Sud, à l'exclusion de la direction de l'éducation

LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE SUD

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération modifiée n° 440 du 4 juin 1982 déterminant les règles générales d'organisation et de fonctionnement des comités techniques paritaires dans les administrations du territoire ;

Vu la délibération modifiée n° 21-2012/APS du 31 juillet 2012 portant organisation et fonctionnement du secrétariat général et de l'administration de la province Sud ;

Vu l'arrêté n° 83-100/CG du 1^{er} mars 1983 relatif aux modalités d'élections des représentants du personnel aux comités techniques paritaires ;

Vu l'arrêté n° 6046-9483/DRH du 31 octobre 2007 portant création d'un comité technique paritaire au sein de l'administration de la province Sud, à l'exclusion de la direction de l'éducation ;

Vu le procès-verbal du 12 décembre 2017 portant proclamation des résultats aux élections au comité technique paritaire n° 1 – scrutin 2017 ;

Vu le rapport n° 43303-2017/1-ACTS/DRH du 12 décembre 2017,

ARRÊTE

Modifié par :

- Arrêté n° 4016-2018/ARR/DRH du 19 octobre 2018
- Arrêté n° 2996-2019/ARR/DRH du 22 octobre 2019
- Arrêté n° 2498-2020/ARR/DRH du 7 septembre 2020
- Arrêté n° 2952-2020/ARR/DRH du 3 novembre 2020
- Arrêté n° 3098-2021/ARR/DRH du 14 novembre 2021
- Arrêté n° 3655-2021/ARR/DRH du 3 janvier 2022
- Arrêté n° 898-2022/ARR/DRH du 23 mars 2022

ARTICLE 1 :

Modifié par arrêté n° 4016-2018/ARR/DRH du 19/10/2018, art. I-I et II

Remplacé par arrêté n° 2996-2019/ARR/DRH du 22/10/2019, art. I

Modifié par arrêté n° 2498-2020/ARR/DRH du 07/09/2020, art. I

Modifié par arrêté n° 2952-2020/ARR/DRH du 03/11/2020, art. I

Modifié par arrêté n° 3098-2021/ARR/DRH du 14/11/2021, art. I

Les agents suivants sont désignés en qualité de représentants de l'administration au comité technique paritaire de l'administration de la province Sud ; à l'exclusion de la direction de l'éducation :

- le secrétaire général de la province Sud, M. Nicolas Pannier, président (titulaire), la secrétaire générale adjointe en charge de l'aménagement du territoire, Mme Maud Peirano (suppléante),
- la directrice des ressources humaines, Mme Marie-Ange Morvan (titulaire), la chef du service du développement des carrières, du conseil et des relations sociales, Mme Mélyssa Julia (suppléante),
- le directeur des finances, M. Didier Arsapin (titulaire), le directeur du système d'information, M. Denis Loche (suppléant),
- la directrice du logement, Mme Marie Benzaglou (titulaire), la directrice adjointe de l'économie, de la formation et de l'emploi, Mme Cinthia Morizot (suppléante),
- le directeur de l'action sanitaire et sociale, M. Jean-Baptiste Friat (titulaire), le directeur de la jeunesse, des sports et des loisirs, M. Philippe Le Poul (suppléant),
- la directrice de l'aménagement, de l'équipement et des moyens, Mme Bertille Jouan-Ligne (titulaire) ; le directeur du développement durable des territoires, M. Nicolas Pebay (suppléant).

ARTICLE 2 :

Modifié par arrêté n° 3655-2021/ARR/DRH du 03/01/2022, art. 1

Modifié par arrêté n° 898-2022/ARR/DRH du 23/03/2022, art. 1

Les agents suivants sont élus en qualité de représentants du personnel au comité technique paritaire de l'administration de la province Sud, à l'exclusion de la direction de l'éducation :

- Mme Mathilde Mariette (*titulaire*), M. Christophe Bouton (*suppléant*),
- Mme Sandrine Papon (*titulaire*), Mme Olivia Cullell (*suppléante*),
- Mme Corinne Quinty (*titulaire*), M. Steve Brunet (*suppléant*),
- Mme Marianne Bonzon (*titulaire*), Mme Patricia Pouilloux (*suppléante*),
- **M. Fabien Tuulaki (*titulaire*)**, **Mme Emmanuelle Duquesne (*suppléante*)**,
- M. Michel Santacroce (*titulaire*), Mme Tatiana Pihatarioe (*suppléante*).

ARTICLE 3 :

L'arrêté n° 110-2016/ARR/DRH du 21 janvier 2016 portant nomination des représentants de l'administration et du personnel membres du comité technique paritaire de l'administration de la province Sud, à l'exclusion de la direction de l'éducation est abrogé.

ARTICLE 4 :

La date d'entrée en vigueur du présent arrêté est fixée au 26 décembre 2017.

ARTICLE 5 :

Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le commissaire délégué de la République, publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie et notifié aux intéressés.